

Nom, Prénom

Adresse

NP, Lieu

A la présidente de la Confédération  
Mme. Doris Leuthard  
Palais fédéral est  
3003 Berne

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) doit se réunir en Mai 2010 pour prendre une décision formelle sur la candidature d'Israël en tant que membre de l'organisation. Nombreuses personnes dans le monde considéreraient un vote en faveur de l'adhésion d'Israël à l'OCDE comme une décision qui non seulement légaliserait la politique d'occupation, de colonisation et d'apartheid que Israël a mené jusqu'à maintenant à l'encontre du peuple palestinien, mais donnerait à cet Etat le feu vert pour continuer dans sa politique néfaste et contraire à tous les principes du droit international..

Cet acte porterait un dommage irréparable aux principes de l'Etat de droit et promouvrait l'impunité qui a permis à Israël l'escalade dans ses crimes de guerre. Tout porte à croire – comme il a été affirmé des experts du droit international de renommée mondiale - que cette politique n'est que le prélude au génocide contre les palestiniens dans la bande de Gaza - occupée et assiégée illégalement.

Pour ces raisons, nous vous lançons cet appel urgent de bien vouloir mandater l'ambassadeur suisse auprès de l'OCDE de s'exprimer *contre* l'adhésion d'Israël lors du vote final du mois de mai.

L'adhésion d'Israël à l'OCDE renforcera encore le militarisme, l'esprit belliqueux et la politique d'agression en Israël, un pays qui continuera de déstabiliser toute la région en agissant contre la sécurité et contre le développement durable. Une paix durable deviendrait par conséquent un objectif inatteignable.

Nous déplorons profondément le fait que l'OCDE n'a tenu aucun compte des interventions d'organisations des droits humains et de la société civile lors de son examen de la demande d'adhésion d'Israël<sup>1</sup>. Nous déplorons aussi la décision prise par l'OCDE de ne pas considérer comme un obstacle à l'adhésion l'incapacité d'Israël de procurer des statistiques économiques qui distinguent entre le territoire de l'Etat d'Israël reconnu internationalement et les territoires palestiniens et syriens occupés depuis 1967<sup>2</sup>.

L'OCDE et tous ses Etats membres deviennent le complice d'Israël et des ses actions contraires au droit international et cela aussi bien à l'intérieur de l'Etat juif que par rapport à sa politique d'occupation et de colonisation opprimantes en Cisjordanie, à Jérusalem Est, sur les hauteurs du Golan et - surtout - dans la bande de Gaza. De cette manière, l'OCDE ferme ses yeux par rapport au système israélien de discrimination raciste, cause principale de la pauvreté extrême des citoyens (non juifs) palestiniens d'Israël – un fait mentionné dans les rapports de l'OCDE.

Comme pour tous les autres pays, Israël doit être obligé de respecter les standards du droit international et des droits humains universels : sans cela, Israël ne peut pas devenir membre de l'OCDE.

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple la lettre adressée le 28 septembre 2008 à M. Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE par 22 organisations de droits humains et de la société civile

<sup>2</sup> Voir par exemple: <http://original.antiwar.com/cook/2010/03/08/israels-oecd-bid-poses-problems-for-members/>

Dans sa convention de 1960, l'OCDE constate, entre autre, que « Le développement économique et la prospérité sont essentiels pour atteindre les objectifs établis par l'ONU, la préservation des libertés individuelles et l'accroissance bien-être général. »

Dans la « Feuille de route pour l'adhésion d'Israël à l'OCDE », adoptée en novembre 2007, le Conseil demande qu'Israël démontre son engagement pour que les 'valeurs fondamentales partagées par tous les membres de l'OCDE' soient respectées et que le pays remplisse des conditions cadre y relatives.

Ces valeurs demandées par l'OCDE comprennent « un engagement pour une démocratie pluraliste basée sur l'état de droit et le respect des droits humains, pour des principes d'économie de marché transparents et un objectif commun de développement durable. »

Dans une étude juridique supervisée par l'expert de droit international et ancien rapporteur de l'ONU pour les droits humanitaires, le Prof. John Dugard, le 'Human Science Research Council' de l'Afrique du Sud a condamné en 2009 Israël en tant qu'Etat pratiquant l'occupation, la colonisation et l'apartheid. Et en tant que tel, Israël ne satisfait point aux standards de l'OCDE et du droit international<sup>3</sup>. Si Israël veut respecter le droit international et humanitaire, cela signifie que :

- Israël doit se conformer aux recommandations de la 'UN Fact Finding Mission on the Gaza Conflict' et poursuivre, si nécessaire, les personnes responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui ont conduit à la mort de plus de 1'400 palestiniens, pour la plupart des civils, durant l'hiver 2008/9.
- Israël doit mettre fin à son blocage illégal de la bande de Gaza occupée, une situation qui a mené presque 1.5 millions de palestiniens au bord de la famine. La plupart de ces palestiniens sont des descendants de réfugiés qu'Israël a déplacés et dépossédés en 1948.
- Israël doit démolir le mur illégal dans les territoires occupés de la Cisjordanie conformément à l'avis de droit de 2004 de la Cours de Justice Internationale.
- Israël doit terminer son occupation de 43 ans de la Cisjordanie, y compris Jérusalem Est et de la bande de Gaza. Israël doit terminer ses activités de colonisation et relâcher les prisonniers palestiniens.
- Israël doit donner le droit de retour au palestiniens chassés de 1947 à 49 ainsi qu'en 1967, ou leur donner un dédommagement adéquat.
- Israël doit modifier son système politique et légal afin de donner des droits de citoyenneté identiques aux citoyens juifs et non-juifs.

Seulement si toutes ses conditions sont remplies, Israël peut prétendre remplir les standards pour une société pluraliste et démocratique exigés par l'OCDE dans sa convention de 1960 et dans d'autres documents.

Nous répétons les réserves exprimés par de nombreuses organisations des droits humains et de la société civile à l'encontre de l'OCDE de demandons au Gouvernement Suisse de se prononcer contre l'adhésion d'Israël à l'OCDE.

[Signature]

---

<sup>3</sup> <http://www.hsrb.ac.za/Document-3227.phtml>